

Balisage pour ne pas se perdre



Une formation au balisage s'est déroulée en septembre dans le Vendômois. Initiée par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, dans le cadre d'une convention avec le Département et le Comité Départemental de Randonnée, cette action rentre dans le programme des créations et des révisions des chemins de randonnée pédestre.

Même si l'entretien des chemins appartient aux communes, ce partenariat, comme pour les boucles à vélo ou tout développement d'activités nature, est en lien avec l'office de tourisme.

« L'Agglomération est l'intermédiaire entre le propriétaire du chemin, c'est-à-dire la commune, et ceux qui en font la promotion, l'office de tourisme. Ici, toute la technique des balisages et la veille des chemins se font par l'intermédiaire du Comité départemental de Randonnée » souligne Claire Granger, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) en charge du tourisme, de l'animation et du patrimoine. Une première journée théorique qui s'est déroulée à Sasnières dans une salle mise à la disposition de la dizaine de baliseurs en formation

pour ensuite une deuxième journée pratique à Selommes où s'initie à ce jour la création d'un itinéraire en promenade et randonnée (PR). « *Il y a une soixantaine de PR sur notre territoire. Ils sont, bien sûr, à différents niveaux d'entretien et de balisage, nous désirons avec l'Office de Tourisme les référencer et les remettre en balisage pour en faire la promotion d'où cette formation spécifique* » poursuit l'élue communautaire et maire de Sasnières, qui elle-même a suivi la formation pour devenir baliseur.

En lien avec le Département, promoteur du cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), le dossier de Selommes a été accepté car les apports paysagers comme patrimoniaux sont de qualité. « *Il existait auparavant sur notre commune un chemin mais il avait été abandonné depuis très longtemps, nous avons besoin de le repenser et de le retravailler* » explique Claire Foucher-Maupetit, maire de Selommes. Cette formation au balisage va donc permettre d'avoir sur le territoire des gens formés et compétents pour flécher le chemin, ces stagiaires viendront compléter la quarantaine de baliseurs diplômés dans le Vendômois. « *Le baliseur est celui qui va déposer les marques jaunes dans le cadre des PR ou rouges et blanches dans le cadre des chemins de Grande Randonnée, les fameux GR. Des traces à la peinture laissées sur des supports naturels, rochers, arbres, etc. afin que le randonneur suive un itinéraire sans se tromper de chemin* » détaille Pierre Brunel, formateur au Comité Départemental de Randonnée et administrateur de celui-ci.

La Fédération Française de Randonnée est propriétaire des marques déposées, c'est pourquoi cette formation aborde le cadre juridique et historique. En effet, les itinéraires balisés ont tous fait une demande au préalable d'autorisation de balisage. « *La fonction de baliseur au Comité se fait sur des chemins exacts, aux statuts conformes et inscrits* » poursuit le formateur. Aujourd'hui, avec l'engouement des sorties en plein air et du retour à la nature pour les touristes, tous ces chemins permettent de découvrir la richesse de notre territoire. « *La stratégie du tourisme dans le Vendômois est bien cette destination Nature. Avec la proximité de Paris qui reste un attrait indéniable et après les boucles à vélo que nous avons mises au jour, les chemins de randonnée aujourd'hui retravaillés et répertoriés prochainement dans une brochure, nous étudions actuellement une autre forme de se balader dans notre beau territoire, les chemins équestres* » conclut, enthousiaste, Claire Granger.